

**BUREAU DE L'INTEGRATION DFAE/DFEP**

777.110 Fr - sal/mol

Berne, le 30 mai 1991

**Visite du Président François Mitterrand  
en Suisse, le 7 juin 1991**

---

**Conférence  
intergouvernementale sur l'Union politique****I Rappel des faits**

1. La Conférence sur l'Union politique a été lancée au Sommet européen de Rome, le 14 décembre 1990, en même temps que celle sur l'Union économique et monétaire. L'objectif des Douze est de transformer la CE en Union politique, ce qui est la finalité même de la CE. C'est un objectif ambitieux, car, qui dit Union politique dit aussi politique étrangère et de sécurité commune.
2. Il est difficile de prévoir à ce stade si cette Conférence va déboucher sur une véritable Union politique ou sur l'adoption de réformes institutionnelles, importantes certes, mais qui resteraient en deçà de l'Union politique. Même si la Conférence n'aboutit pas à la création d'une véritable Union politique, elle aboutira certainement à des réformes institutionnelles d'envergure. En tous cas, une chose est sûre, nous allons vers un renforcement du caractère supranational de la CE.
3. D'après un premier projet de traité - il porte la date du 17 avril - préparé par la présidence luxembourgeoise de la CE et actuellement discuté, on semble plutôt se diriger vers le deuxième terme de l'alternative. Mais, rien n'est sûr, car de nombreuses questions sont encore ouvertes. Au demeurant, il faut bien voir que l'Union politique ne sera pas réalisée dans tous ses éléments par la ratification du traité. Ce traité sera la base de départ d'un processus évolutif qui s'étendra sur plusieurs années.
4. La CE est encore loin du consensus nécessaire entre toutes les parties prenantes à ce processus (Etats membres, Commission, Parlement européen) pour l'adoption du nouveau traité. Il en est ainsi, par exemple, à propos des pouvoirs futurs du Parlement européen que ce dernier, s'opposant en cela à la Commission et à certains Etats membres, veut aussi large que possible (codécision). Il en va de même avec la mise en place d'une politique étrangère et de sécurité commune, dossier sur lequel s'affrontent en

particulier l'Allemagne et la France d'un côté (conception ambitieuse) et de l'autre le Royaume-Uni, plus restrictif.

5. Les travaux de la Conférence se déroulent autour de quatre grands thèmes. Ce sont les suivants:
  - a. renforcement de la légitimité démocratique de la CE, c'est-à-dire du parlement européen. Il est en particulier question d'améliorer les modalités de participation du parlement au processus de décision (co-décision) et d'associer le parlement à la désignation des membres de la Commission.
  - b. politique étrangère: il s'agit principalement de renforcer le cadre institutionnel actuel de la "Coopération politique européenne" et d'unifier le processus de prise de décision. Sur le plan de la sécurité, l'objectif est d'élargir les responsabilités de la CE à des domaines comme le contrôle des armements, le désarmement, les questions ayant trait à la CSCE. Quant à la défense, il est surtout question d'essayer de définir un nouveau rôle pour l'Union de l'Europe occidentale (lien entre la CE et l'OTAN).
  - c. citoyenneté européenne : il est surtout question de la concrétiser en prévoyant une participation des citoyens des pays de la CE aux élections du parlement européen dans leur pays de résidence, voire aux élections municipales.
  - d. extension et renforcement de l'action de la CE: il s'agit de prévoir une application plus systématique du vote à la majorité dans la CE et, en même temps, de transférer à la CE certains domaines d'activités qui sont toujours de la responsabilité des Etats membres, tels que l'immigration, la politique des visas, le droit d'asile, etc. Dans ce contexte, il s'agit aussi de mieux tenir compte du principe de subsidiarité.
6. Cette Conférence, qui se déroule parallèlement à celle sur l'Union économique et monétaire, est censée déboucher sur la conclusion d'un traité qui devrait être ratifié par les Etats membres avant la fin de 1992.

## II Position de la Suisse

Nous suivons avec intérêts les efforts de la CE pour se doter de nouvelles institutions et se transformer en Union politique. Un tel mouvement d'intégration, qui est certainement comparable à celui qui a abouti au Traité de Rome, est dans l'intérêt de toute l'Europe, et pas seulement de la CE. C'est l'avenir de notre continent et sa place dans le monde qui sont en jeu. Dans notre conception aussi, l'Union politique devrait former la pierre angulaire d'une nouvelle architecture européenne, structurée, sûre et cohérente.

Si nous devons exprimer notre avis sur la configuration que devrait prendre l'Union politique, nous pourrions dire ceci:

- une telle Union devrait s'appuyer sur une légitimité démocratique renforcée, seule garantie solide pour que la nouvelle Europe réponde pleinement aux besoins des citoyens.
- le principe de subsidiarité - ce qui équivaut pour nous à l'idée fédérale - est important. Son application doit, autant que possible, être généralisée. L'Europe doit se construire dans le respect des différences et des particularités des peuples qui la composent.
- un élargissement des responsabilités de la CE à la politique étrangère et de sécurité (contrôle des armements, CSCE...) est à saluer comme une affirmation de la volonté de l'Europe de renforcer sa présence dans le monde. S'agissant de l'attribution de responsabilités à la CE en matière de défense, elle pourrait soulever des problèmes aux pays neutres qui souhaitent adhérer.

### Pourquoi notre intérêt pour la construction de l'Union politique ?

- parce que nous savons que notre position dans l'Europe d'après 1992 sera de plus en plus déterminée par le renforcement de l'intégration de la CE. L'influence que la CE va exercer sur la formulation de nos politiques en Suisse deviendra de plus en plus forte, quel que soit le modèle d'intégration que nous choisirons. Il est important pour nous que cette influence soit celle d'une CE qui partage autant que possible nos conceptions essentielles, par exemple nos convictions fédéralistes.

- parce qu'une CE renforcée sur le plan institutionnel et sur le plan de la politique étrangère et de sécurité pourrait soulever des problèmes sous l'angle de la politique de neutralité, si nous nous décidions à adhérer à la CE. Il nous faut donc inclure dès aujourd'hui cet aspect dans les scénarios de politique d'intégration que nous examinons en permanence.

### III Position de la France

La France joue un rôle actif dans les travaux de la Conférence sur l'Union politique. Ensemble avec la R.F.A., elle a présenté en janvier 1991 une proposition intitulée "Coopération en matière de politique de sécurité dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union politique". Elle comprend les éléments essentiels suivants :

1. La politique étrangère et de sécurité commune doit ouvrir la perspective à terme d'une défense européenne commune.
2. L'Alliance atlantique, indispensable à la sécurité et à la stabilité européenne, bénéficiera de ce développement. Une identité européenne de sécurité et de défense devra être reflétée dans le développement d'un pilier européen au sein de l'OTAN.
3. Il sera développé progressivement une relation organique claire entre l'Union politique et l'Union de l'Europe Occidentale (U.E.O.), dans la perspective d'une intégration à terme de l'U.E.O. dans l'Union politique. Un rendez-vous pour réexaminer cette question pourrait, à cet égard, être fixé pour 1996 ou 1997.
4. Le Conseil européen définira les directives et orientations pour la politique étrangère et de sécurité commune, entendue au sens le plus large. Ces dernières seront respectées par l'U.E.O., qui, partie intégrante du processus d'unification européenne, sera mise en mesure d'élaborer pour l'Union politique la politique de sécurité commune.

5. L'U.E.O. constituera le canal de la coopération entre l'Union politique et l'OTAN.
6. Le Conseil européen aura la responsabilité de décider des thèmes de la politique de sécurité qui entreront dans le champ de la politique commune.

Il n'est pas certain que ces idées ambitieuses pourront être retenues. Il y a un clivage entre les partisans d'une intégration poussée avec assimilation à terme de l'UEO (notamment la France et l'Allemagne) et les pays soucieux avant tout de préserver les liens atlantiques (notamment Royaume-Uni).

#### IV Question

- Comment voyez-vous le processus dans lequel la CE s'est engagée pour créer une Union politique ?
- Dans quelle mesure considérez-vous qu'une CE renforcée sur le plan institutionnel et dotée de responsabilités sur le plan de la politique étrangère et de sécurité pourrait être un obstacle à l'adhésion d'un pays neutre ?